



### Calendrier

Compte tenu de la situation sanitaire et d'une prolongation du confinement, les ateliers prévus au mois de Décembre sont annulés.



Pour les mêmes raisons, il nous est difficile de prévoir le moment de convivialité de fin d'année.

La soirée « Papillottes et Chocolat » sera peut-être remplacée en avril par « Œufs de Pâques et Chocolat »!



#### Janvier 2021

Mercredi 6/01	Permanence rencontre Volontaires	local adh 17h30
Jeudi 7/01	Dépannage Latin sur RDV Pierre Blazy	local adh 17h30
Vendredi 8/01	Atelier informatique sur RDV Serge Michel	local adh 17h30
Samedi 09/01	Cours Paléo Bruno Gachet	local inscrits 9h00
Mercredi 13/01	Permanence rencontre Volontaires	local adh 17h30
Mercredi 20/01	Paléo lecture d'actes Jean Marc Dufreney	local adh 17h30
Jeudi 21/01	Formation Débutants O. Romanaz, P. Gret, J. limousin	local tous 17h30
Jeudi 21/01	Relevés dépouillements Désiré Marcellin Thierry Deléan	local adh 14h30
Mercredi 27/01	Permanence rencontre Volontaires	local tous 18h00

#### Vendredi 29/01 Si tout va bien, on tire les Rois !

Jeudi 28/01	La saisie dans Généatique Jean Marc Dufreney	local adh 17h30
-------------	---	-----------------

#### Informations

Certaines permanences se tiennent désormais sur rendez-vous. Il s'agit du Dépannage Latin avec Pierre Blazy  
pierrotblazy@orange.fr  
Et de l'atelier informatique avec Serge Michel  
serge.michel73@free.fr  
Atelier débutants odile.romanaz@orange.fr

### L'homme qui valait 200 000... actes

La patrie a ses héros, le cinéma ses vedettes, Maurienne Généalogie a les deux.

Il comptabilise autant d'actes à son actif que les trois meilleurs releveurs de l'association, lui qui n'hésite pas à affronter et braver les écritures que l'inexorable passage du temps a quelque peu effacées.

Adeptes et fervent défenseur des sciences dites parallèles, il réveille et redonne vie à des milliers de morts oubliés de la mémoire des hommes depuis des siècles. Heureusement pour lui, aucun de leurs esprits planants sur nos contrées n'est venu le taquiner pour lui donner des insomnies. Enfin... pour l'instant !



*L.P., le releveur*

A son actif et à défaut de faire trembler le guéridon, il a réussi toutefois à remuer la descendance de certains médiums en fouillant leur passé.

Un certain nombre de curés paroissiaux a dû très souvent se retourner dans ce qu'il doit leur rester de tombes, sous les onomatopées plus ou moins injurieuses prononcées par notre dépouilleur émérite, en face de son clavier, devant des actes retors.

Aperçu non exhaustif des éléments ligüés et contrés avec bravoure par notre releveur : abréviations moins déchiffrables que des hiéroglyphes, écriture aléatoire des patronymes, latin de cuisine (mauvaise et ragoutante) aux déclinaisons fantaisistes, encre-perforateur de papier qui donne l'impression de lire au recto l'envers du verso, (et l'inverse !), sans oublier quelque rats et autres mites qui auront fait de ces vieux recueils leur festin.

Avant la fin de ces lignes il se sera et vous l'aurez, tous reconnu ! Je le nommerai par ses initiales, L.P., ce qui ne signifie nullement Le Paresseux, bien au contraire, n'est-ce pas Louis !

*Jean-Marc Dufreney*

Au moment où nous sortons ce bulletin, nous apprenons une bien triste nouvelle, Louis a perdu son frère Angelo, qui accompagnait quelques fois Maurienne Généalogie lors de ses sorties. Nous lui adressons ainsi qu'à sa famille nos sincères condoléances. Le Bureau

## Actes d'état civil : quand sont ils communicables ?

Un décret du 6 mai 2017 précise les règles en matière d'état civil et explicite la tenue des tables annuelles et décennales. Lorsque les communes sont dotées de la saisie automatique des données, elles sont dispensées de tenir un double de l'état civil.

Mais surtout cet article reprecise les modalités de communication des actes d'état civil ( naissances, reconnaissance et mariages) ainsi que les registres qui les contiennent « datant de moins de 75 ans ne peuvent être directement consultés que par des agents de l'état habilités à cet effet et les personnes munies d'une autorisation écrite de l'administration des archives » Après 75 ans (à compter de la date du document), ces documents sont consultables physiquement ou après un délai de 25 ans à compter de la date du décès de l'intéressé, si ce dernier délai est plus bref. Par exemple en 2020, les actes de 1945 sont accessibles. Les actes de décès, eux sont librement communicables. Notons que certaines communes, même si elles connaissent les règles, ne les appliquent pas toujours et ne répondent pas favorablement aux demandes des généalogistes. Ces derniers sont intéressés principalement par des copies intégrales de ces actes ; elles peuvent être délivrées « à la personne à laquelle l'acte se rapporte à condition qu'elle soit majeure ou émancipée, ainsi qu'à ses ascendants, descendants, son conjoint ou son partenaire pacsé, son représentant légal et toute personne en possession d'un mandat écrit (avocats, notaires, généalogistes professionnels, procureurs et toute administration).

*Josette Limousin d'après un article de G. de Morant*

## Enfants naturels, abandonnés.....

Quel généalogiste n'a-t-il pas été confronté à cette difficulté, cherchant à identifier un père, une mère, un enfant ou autre ancêtre résistant à toute investigation, un de ces enfants naturels, trouvés ou abandonnés ? Pendant longtemps, aucun guide spécifique n'existait mais on trouve aujourd'hui sur Internet des méthodes de recherches, des références de sites (comme par exemple les Hospices Civils de Lyon qui ont mis en ligne tous leurs registres), ainsi que les archives départementales de nombreux départements français. Un peu de précision dans le vocabulaire aidera nos généalogistes chercheurs :

**Enfant légitime** : enfant né d'un couple marié. Il est héritier de plein droit de ses parents.

**Enfant naturel ou illégitime** : enfant né de personnes non mariées. Dans les faits, il s'agit le plus souvent d'enfant dont la naissance est déclarée sans père connu et de mère célibataire. Le droit des enfants naturels, même reconnus (cf. « Reconnaissance »), restaient réglés au titre des successions et non pas de plein droit comme pour les enfants légitimes.

**Enfant abandonné** (décret du 19 janvier 1811) : enfant, né de père et de mère connus et d'abord élevé par eux ou par d'autres personnes à leur décharge, délaissé ensuite sans qu'on sache ce que les père et mère sont devenus, ou sans qu'on puisse recourir à eux. En pratique au XIX<sup>ème</sup> siècle, la catégorie des enfants abandonnés comprenait tous les enfants recueillis par l'hospice même provisoirement, qui ne pouvaient être classés ni parmi les enfants trouvés, ni

parmi les orphelins pauvres (enfants qui, n'ayant ni père ni mère, n'ont aucun moyen d'existence et même semble-t-il, une partie des enfants qu'on aurait pu classer dans ces catégories.

**Enfant trouvé** (décret du 19 janvier 1811 créant l'Assistance Publique) : enfant, né de père et de mère inconnus, trouvé exposé en un lieu quelconque ou porté dans les hospices destinés à le recevoir. Les enfants abandonnés en secret, notamment les enfants nés dans les hospices, de femmes admises à y faire leurs couches et délaissés par leurs mères, font partie de cette catégorie. La plupart des « enfants trouvés » étaient déposés dans les tours d'abandon des hospices, cylindre tournant accessible depuis la rue dans lequel on pouvait déposer anonymement et sans être vu, un bébé pour qu'il soit pris en charge par l'hospice. En France, les tours d'abandons ont été légalisés par le décret du 19 janvier 1811

**Reconnaissance** : établissement officiel de la filiation d'un enfant par sa mère et/ou son père. Dans le cas de la déclaration de naissance d'un enfant naturel de père non connu et de mère connue, la seule mention du nom de celle-ci dans l'acte de naissance ne suffisait pas à établir officiellement sa filiation : elle devait faire établir un acte authentique postérieur à la naissance (et dont il devait être fait mention en marge de l'acte de naissance). Peu de femmes étaient au courant de cette nécessité, et l'on découvre des reconnaissances tardives (par exemple au moment du mariage de l'enfant) alors que la mère n'a pas abandonné son enfant.

**Légitimation** : les enfants naturels, nés hors mariage, peuvent être légitimés par le mariage subséquent de leurs père et mère, lorsque ceux-ci les ont reconnus avant le mariage ou au cours de celui-ci. La légitimation confère aux enfants nés naturels et reconnus, les mêmes droits que les enfants nés légitimes.

Le décret impérial du 19 janvier 1811 rend obligatoire la **création d'un service préfectoral dédié à l'aide aux enfants abandonnés et trouvés**. Les différentes catégories d'enfants (enfants trouvés, enfants abandonnés et orphelins pauvres forment les « pupilles de l'Etat » Pour dénommer l'enfant anonyme, le personnel des hospices va s'appuyer sur la législation en vigueur qui suggère de leur donner un nom emprunté « soit à l'histoire des temps passés, soit dans les circonstances particulières à l'enfant, comme sa conformation, ses traits, son teint, le pays, le lieu, l'heure où il a été trouvé ; [...] il faut rejeter avec soin toute dénomination qui serait indécente, ridicule ou propre à rappeler, en toute occasion, que celui à qui on le donne est un enfant trouvé ». Depuis la loi du 11 Germinal an XI (1er avril 1803), le prénom des enfants trouvés devait quant à lui être choisi parmi ceux « en usage dans les différents calendriers et ceux des personnages connus de l'histoire ancienne ».

On peut donner les ordres de grandeur suivants : la naissance d'**enfants naturels** représente moins de **2 % des naissances en 1750**, 5 % en 1800, près de **9 % de 1890 à 1914**, puis décline à 6 % en 1938-1939 et de 1955 à 1968 après la disparition des effets de la guerre. Avec la croissance à la fin des années 1960, les naissances illégitimes de 1973-1975 retrouvent le niveau de 1890-1914.

« Il est possible qu'un secret ne soit pas un secret pour tout le monde. Une personne parente ou non peut connaître des éléments d'une histoire familiale. Il ne faut pas hésiter à glaner un nom, une année, une adresse, une anecdote. Les correspondances sont aussi révélatrices ainsi que les actes notariés et tout autre document officiel comme les déclarations de grossesse par exemple.

## « Toujours les Pieds poudreux et la sueur au front ».

Le métier de marchand a pris son essor vers le 10<sup>e</sup> siècle. Il revêtra plusieurs formes et portera plusieurs noms : négociant, commerçant au long cour, navigateurs et caboteurs mais aussi marchands itinérants, colporteurs et forains de toutes sortes. Il existe une corporation à part : « les pedes pulvorosi, piepowdrous ou \*\*pieds poudreux.»

En fait, Corporation est un bien grand mot ; il s'agissait davantage de catégories socioprofessionnelles dont l'activité principale était la vente et caractéristique de par son mode de vie : l'itinérance.

Bien qu'il ait eu un rôle primordial dans les mutations économiques, et du fait de sa condition modeste, il a été très peu étudié.

Ce pied poudreux est le premier marchand de l'Europe médiévale, à une période où les réseaux de communication n'étaient pas ou peu développés. Souvent des marginaux mais bien décidés à gagner leur pain quotidien en parcourant les chemins. Dans certaines régions de France, les autorités vont tout mettre en œuvre pour faciliter leurs déplacements en améliorant les voiries par exemple, trouvant leur intérêt dans l'accroissement d'un dynamisme économique pour taxer les marchandises bien entendu. Malgré les risques encourus sur les routes, les pieds poudreux s'enrichissent rapidement, se sédentarisent, recrutent des commis qui vont aller sur les routes à leur place. Très vite, ils se regroupent en compagnies commerciales qui prospèrent. Ces roturiers deviennent des usuriers et sont jaloués par la noblesse. Mais au final, la société va leur reconnaître une place de choix car devenus négociants, hommes d'affaires, ils ont conquis pouvoir et respectabilité.

*\*\* Pied poudreux, c'est aussi un soldat qui déserte de régiment en régiment (sens vieilli). Par extension, un pied poudreux est un vagabond, un homme sans considération.*

*Josette Limousin d'après « Nos ancêtres, vie et métiers »*

## Voyage autour de ma chambre

Que faire pour meubler le temps quand on est enfermé seul pendant quarante deux jours?

Cette question, un illustre Savoyard a choisi d'y répondre par un livre. C'était en 1794! Le jeune officier Xavier Demaistre (1767-1832) est mis aux arrêts dans une chambre de la citadelle de Turin pour une affaire de duel interdit.

Confiné, il rédige: "Voyage autour de ma chambre", parodie des récits de voyage en vogue durant le siècle des lumières. D'un style léger, fantaisiste et ironique, l'écrivain se livre à une exploration minutieuse de cette pièce "de 36 pas le tour", dont les moindres détails sont une invitation à l'évasion et à la rêverie. Ainsi, après le fauteuil, "en marchant vers le nord "se trouve le lit ( est il un théâtre qui prête le plus d'imagination?) ou le miroir( pour tous ceux qui le regardent), un tableau parfait où il ni a rien à redire! ».

Ce petit livre traversera les époques jusqu'à devenir un classique constamment réédité, auquel l'actualité de 2020 a valu un regain d'intérêt. Quant à Xavier Demaistre, sa statue, et celle de son frère Joseph, trônent sur le parvis du château de Chambéry. A l'air libre.

Gérard Grand

## Certificat médical

Au 18<sup>ème</sup> siècle, le rôle du curé était de s'occuper des âmes de ses paroissiens, de veiller qu'ils aillent régulièrement à la messe ainsi qu'à la tenue des bonnes mœurs mais aussi de délivrer des certificats médicaux !! En 1722, Caude Albriex, natif de St Martin d'arc doit se rendre à Chambéry et à Annecy mais il a une éruption cutanée très visible puisqu'il fait faire une attestation prouvant sa non contagion afin de pouvoir circuler librement.

« Je soussigné, curé de St Martin d' Outre Arch, signifie et atteste comme le ci nommé Albriex de la présente paroisse part d'ici nullement infecté ni soupçonné d'aucun mal contagieux pour aller à Chambéry et Annecy vaquer à ses affaires. Je prie tous ceux qui sont à prier de le laisser passer et repasser librement. Lui ayant fait le présent pour lui servir ainsi que de raison au dit lieu le 23 Novembre 1722. »

« Nous, nobles syndics de la ville de St Jean de Maurienne, certifions que le nommé C. Albriex de la paroisse de St Martin d'Outre Arch, muni d'un billet de l'année du curé de la dite paroisse, à nous exhibé du jour d'hier signé Buisson curé attestant part de cette ville en bonne santé, exempt de tout mal contagieux grâce au ciel pour aller à ses affaires. En foi de quoi, nous syndics avons fait le présent billet de santé que nous avons signé et scellé du sceau des armes de ladite ville de St Jean ce 24 novembre 1722.

En bas du document, il esta annoté : « vu passé à Faverges ce 26 Novembre 1722, Burdet officier de garde »

Avec la hantise des épidémies, en particulier de la peste et aucun moyen pour les combattre efficacement, ils préféraient s'assurer que les voyageurs n'allaient pas les contaminer.

Ce qui est sûr, c'est que Claude Albriex est un bon marcheur pour parcourir en l'espace de 3 jours 84 kilomètres, ce qui fait 7 heures de marche par jour.

Notons les similitudes avec la situation actuelles : de nos jours, les citoyens rédigent eux-mêmes leurs attestations en période de pandémie de coronavirus et de confinement pour pouvoir se déplacer et sortir de chez eux !

*Almaberge, document fourni par Louis Paulin*

## Si la Covid est passée par vous,

Suivez ce petit conseil paru dans un quotidien du 5 septembre 1892 :



« Aider la réaction salutaire, ramener la nutrition et le sommeil, frayer la route à la bonne nature médicatrice, mettre en fuite finalement cet affaiblissement extrême, ce noir découragement, qui sont le propre des convalescences traînardes, en un mot accroître la tonicité, diminuer la sensibilité', voilà le programme à remplir, dont le Rob Lechaux se charge fort bien et franchement. » Inventé par un pharmacien bordelais.

*Dépuratif aux jus d'herbes*

## Maquignon, un métier qui sent le soufre

Au 18<sup>e</sup> siècle, le dictionnaire nous donne comme définition : « Homme qui achète des chevaux ruinés ou défectueux, qui les rétablit et qui couvre les défauts pour les vendre plus cher qu'ils ne lui ont coûté ». Pas de cadeau !

En pratique le terme est utilisé pour les acheteurs de bovins. Le maquignonage ne date pas d'aujourd'hui. Au Moyen Age, le métier existait déjà surtout dans le centre de la France.

Le Larousse nous dit : « Marchand de chevaux ou personne faisant le commerce du bétail vivant, en particulier des bovins (souvent péjoratif). Entrepreneur peu scrupuleux d'affaires diverses. (Le féminin maquignonne est rare.) »

Même si cette seconde définition est adoucie, il ressort que le métier a mauvaise réputation. La littérature au cours des siècles ne se prive pas d'épingler le maquignon : en 1657, « une espèce d'escroc et de troqueur de chevaux ( Tallemant des Réaux), en 1744 « les finesses et les tromperies des maquignons »( auteur anonyme), « le nom de marchand suppose de la bonne foi dans le commerce, celui de maquignon au contraire semble avertir qu'il faut se défier d'eux » (Abbé Jaubert 1760), « l'ivrogne prit le pan de sa redingote pour la frotter, comme un maquignon qui lustre le poil d'un cheval à vendre ».H. de Balzac, « Criant fort, exprès, de leurs grasses voix paysannes en se donnant des claques sur l'épaule, selon l'usage des bouviers et des **maquignons** (Bernanos). Selon Albert Dubuisson, « Il est adroit, insinuant, grand parleur, d'un aplomb, d'une assurance imperturbables : vous vous défiez de lui, vous vous tenez sur la réserve, car vous connaissez ses ruses, et cependant il vous prend toujours au même piège, sans cesse employé et sans cesse avec succès, il fait de vous ce qu'il veut : involontairement, vous écoutez ses paroles, vous subissez son influence ». Et nous pourrions trouver pléthore d'autres exemples.

Ainsi la littérature a contribué largement à cette mauvaise réputation et il y a eu tendance à généraliser un profil qui bien évidemment ne correspond pas à celui de tous les marchands de bestiaux.

Bien plus proche de nous, Elisa Fuksa-Anselme, dans son livre intitulé « De la foire aux Alpes »(1998) donne la parole aux mauriennais qui exerçaient ce métier et fréquentaient les foires. Dès deux ou trois heures du matin, les éleveurs quittaient leurs villages pour descendre à la foire de St Jean. Ils se rejoignaient et parcouraient ensemble le chemin .Les témoins interrogés évoquent le plaisir de se retrouver entre hommes et les âpres discussions avec les maquignons qui étaient durs en affaire. « Dans leur tenue de négociant : gilet boutonné sur une chemise, veste, puis comme une enveloppe identitaire, blouse et canne de rigueur. Sous les pans de l'étoffe, les renflements au niveau des poches laissent imaginer des transactions fructueuses, les maquignons payaient en gare, Eugène se remémore leurs gros portefeuilles attachés par une chaîne à la ceinture ou au gilet...A St Jean de Maurienne, les bêtes étaient parquées dans les écuries avant la présentation du lendemain sur le champ de foire. Là, dans les rues, les maquignons cherchaient à réaliser de bonnes affaires. Les marchandages se poursuivaient encore au café...De nombreuses ventes se faisaient hors la foire. Le samedi sur la place du marché ou au café, on se retrouvait, on discutait, un tel avait un veau à vendre, tel autre voulait remplacer une vache...Lorsque les transactions se concluaient, éleveurs et maquignons tapaient dans la main ; il n'y avait pas besoin de papier. Une fois qu'ils avaient tapé dans la main, personne ne revenait sur ce qui avait été dit. Cela valait tous les papiers du monde. Les maquignons inscrivaient alors d'une belle écriture, leurs transactions dans de petits carnets ».

Voilà enfin nos maquignons réhabilités ! Ce sont des hommes de parole. Leur grande qualité est aussi le sens de l'observation.

Avoir un œil de maquignon consiste, dans le langage populaire, à pouvoir porter un jugement très rapide et sûr à propos de la qualité recherchée d'une production, d'un objet ou d'un être, sans qu'aucun moyen externe, dédié à objectiver ou fiabiliser le jugement, ne soit utilisé. Par extension, il est utilisé aujourd'hui dans le domaine de l'enseignement, de l'Education physique ou du sport.



Le maquignon

Marché conclu !

Le mot maquignon est devenu un nom de famille, dans le haut Rhin par exemple mais plus proche de nous en haute Savoie, et il est aujourd'hui encore très usité dans la Région Rhône Alpes. Rien de négatif cependant dans ce nom de famille, qui rappelle le métier exercé par l'ancêtre initial de la famille. Il est porté par 400 personnes environ. Les trois premiers départements d'implantation sont le Pas-de-Calais, le Morbihan et la Vienne.L'origine de ce mot est assez obscur et cela renforce encore sa connotation péjorative. Il pourrait venir du mot « maquereau » nom donné au courtier ou du verbe « barguigner » qui signifie marchander. En ancien néerlandais, makeler, courtier, marchand de bestiaux.

De nos jours, le maquignon se définit comme un intermédiaire entre producteurs et fournisseurs, comme conseiller essayant d'apporter une plus-value aux éleveurs. Le métier a de l'avenir ; il se nomme « Technico commercial en négociation de bovins » et le diplôme s'acquiert en 3 ans. L'aspect négociation est moins présent que chez les maquignons de l'imagerie d'Épinal agricole. Mais il reste un gros travail d'estimation et de valorisation du bétail. Il paraît que c'est toujours une formation faite « au cul de la vache ! ».

Josette Limousin

## Mots de nos ancêtres

**Drillier** ; celui qui ramassait les drilles, les vieux chiffons et qui en faisait le commerce. Synonyme de chiffonnier. Ces drilles servaient de matières premières aux papeteries.

**Droquet** : tissu de bas prix, moitié laine (trame), moitié fil (chaîne), épais et chaud, presque imperméable.

**Droit d'auban** : droit qui se payait aux seigneurs ou aux officiers de police pour avoir la permission d'ouvrir boutique.

**Déprier** : en ancien droit, demander une réduction des droits féodaux.

**Dérogeance** : action par laquelle on déroge à la noblesse